



Nombre de conseillers	56
En exercice	56
Présents	48
Votants par procuration	8
Absents	25
Total des votes	50

7.1

L'an deux mille vingt six, le deux mars, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 février 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. FOU COURT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, M. BURET, Mme MONLON, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIE, M. AUBER, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme MONTIER, M. RABEL, Mme KERAUDRAN

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

MME ROULAND A M;BISSON, M. DUMESNIL A M. LEBOUCHER, MME CLUZEL A M. MARIE, MME LOUVEL A M. DARMOIS, M. BEAUDOUIN A M. BURET, MME DUVAL A MME ROSA, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, M. CHEVREAU A MME MOUCHEL

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BARRE, MME CLUZEL, MME LOUVEL, M. BEAUDOUIN, MME DUVAL, M. LEFRANCOIS, MME CABOT, M. CHEVREAU, MME BINET, M. BAPTIST

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUCLOS

N°DEL_0028_2026 Budget primitif 2026 - Budget annexe PSLA

Il est proposé au Conseil communautaire d'examiner le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 du budget annexe PSLA de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, faisant suite au débat sur les orientations budgétaires, et son rapport, qui s'est tenu le 9 février 2026.

Ce budget primitif est construit en fonction des dernières informations transmises par l'Etat, ou, à défaut, sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en cas de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses.

Pour rappel, la loi NOTRe dans son article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport et ses annexes répondent à cette obligation pour la Communauté de communes.

L'équilibre général du projet de budget primitif 2026 PSLA s'établit comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 251 894,59 € selon la répartition par chapitre suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	128 760,00	0,00	122 374,64	122 374,64	122 374,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		128 760,00	0,00	127 374,64	127 374,64	127 374,64
66	Charges financières	30 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		159 760,00	0,00	157 374,64	157 374,64	157 374,64
023	Virement à la section d'investissement (4)	3 219,55		44 019,95	44 019,95	44 019,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	50 000,00		50 500,00	50 500,00	50 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		53 219,55		94 519,95	94 519,95	94 519,95
TOTAL		212 979,55	0,00	251 894,59	251 894,59	251 894,59

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	200,00	200,00	200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	140 000,00	0,00	135 050,00	135 050,00	135 050,00
Total des recettes de gestion courante		172 000,00	0,00	167 250,00	167 250,00	167 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		172 000,00	0,00	167 300,00	167 300,00	167 300,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	172 000,00	0,00	167 300,00	167 300,00	167 300,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

					+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					84 594,59

					=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					251 894,59

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 149 251,93 € restes à réaliser inclus selon la répartition par chapitre suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	59 700,00	16 789,23	29 200,00	29 200,00	45 989,23
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	500 000,00	57 257,51	800 000,00	800 000,00	857 257,51
Total des dépenses d'équipement		561 200,00	74 046,74	879 200,00	879 200,00	953 246,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	85 934,09	0,00	89 000,00	89 000,00	89 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		85 934,09	0,00	89 000,00	89 000,00	89 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		647 134,09	74 046,74	968 200,00	968 200,00	1 042 246,74

TOTAL	647 134,09	74 046,74	968 200,00	968 200,00	1 042 246,74
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------------

					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					107 005,19

					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 149 251,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	160 000,00	0,00	360 000,00	360 000,00	360 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	400 000,00	0,00	685 000,00	685 000,00	685 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		560 000,00	0,00	1 045 000,00	1 045 000,00	1 045 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	13 000,00	0,00	7 731,98	7 731,98	7 731,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		15 000,00	0,00	9 731,98	9 731,98	9 731,98
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		575 000,00	0,00	1 054 731,98	1 054 731,98	1 054 731,98

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 219,55		44 019,95	44 019,95	44 019,95
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	50 000,00		50 500,00	50 500,00	50 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		53 219,55		94 519,95	94 519,95	94 519,95

TOTAL		628 219,55	0,00	1 149 251,93	1 149 251,93	1 149 251,93
--------------	--	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, L. 5217-10-6, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU la délibération du 9 février 2026 relative au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

VU la délibération relative à l'approbation du compte financier unique du budget principal et des budgets annexe de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 2 mars 2026,

VU la délibération relative à l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes de Pont-Audemer pour l'exercice 2025 en date du 2 mars 2026,

VU les délibérations du 2 mars 2026 fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2026,

VU l'instruction budgétaire M57 ;

*Le Conseil Communautaire décide,
 Après en avoir délibéré
 A l'unanimité,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 annexe PSLA de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.
- **DE VOTER** le budget primitif 2026 annexe PSLA de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans opération
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- **D'APPLIQUER** la fongibilité de crédits conformément à la nomenclature comptable M57.
- **D'AUTORISER** le Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.
- **D'APPROUVER** le report anticipé des résultats prévisionnels et des restes à réaliser de l'exercice 2025 au budget primitif de l'exercice 2026 du budget annexe PSLA de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Pont-Audemer, le 2 mars 2026
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL